

<p>Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNEINS</p>	<p>DELIBERATION de la Commune de MOGNEINS <u>2016.01.03</u></p>	<p>ANNEE 2016 Objet : Choix prestataires travaux de fonctionnement</p>
<p>Le vingt et un janvier deux mille seize</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p>Présents : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Nathalie VERNUS-PROST, Gérard SZYNDRALEWIEZ formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Excusés : MM. Mélusine BALLIF (procuration à Marie-Pierre GINTRAND), Thierry CHABANON (procuration à Nathalie VERNUS PROST), Jocelyne ROLLET (procuration à Elisabeth PASSOT).</p> <p><u>Secrétaire de séance élu</u> : Franck CALAS</p> <p>Date convocation : 13 janvier 2016 Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire donne la parole à M. Didier REY et Michel AUBRUN qui rappellent aux membres du conseil que des travaux sont à prévoir au budget 2016 :

- Rénovation du pont de Serrans : 2 devis reçus
 - o SARL COTTEY FRERES pour un prix de 1615 € HT
 - o Maréchal Maçonnerie pour un prix de 1440 € HT
- Rénovation des marches de la chapelle : 2 devis reçus
 - o SARL COTTEY FRERES pour un prix de 955 € HT
 - o Maréchal Maçonnerie pour un prix de 650 € HT
- Mise à jour du plan du Cimetière : Cabinet Charles DAVAUX pour un prix de 650 € HT

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- DECIDE d'attribuer les travaux de rénovation du pont de Serran et des marches de la Chapelle à Maréchal Maçonnerie
- DONNE son accord pour que le cabinet Charles DAVAUX fasse la mise à jour du plan du cimetière
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ces affaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION